

CLUB ATHLETIQUE RENAISSANCE AIGLONS MEMBRE DE LA FEDERATION CONGOLAISE DE FOOTBALL

DECISION N° 007/CARA/PR/25

Portant mise en place de la commission de concertation avec les

bureaux des villes

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

- √ Vu les statuts & règlement du Club Athlétique Renaissance Aiglons;
- √ Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Août 2025;
- ✓ Vu les conclusions de la réunion du bureau du conseil d'administration du 04 Septembre 2025;

DECIDE:

<u>Article 1er</u>: Sont désignés membres de la commission de concertation avec les bureaux des villes (Pointe Noire et Nkayi-Dolisie), en vue de leurs restructurations, les personnes ci-après :

✓ Président :

✓ Premier Vice-Président :

✓ <u>Deuxième Vice-Président</u>:

✓ <u>Secrétaire Général</u>:

MANTOT Eric Alain

BALAHT Séraphin

MAVIOGHA Destin

KOUETOLO Alain Didier

Membre:

√ MOUSSOUAMOU Thiery

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

RENAIS Fait à Brazzaville, le 05 Septembre 2025

Le Président Bric Alain MANTOT